



## ACCORDS D'ENTREPRISE

# Accord de méthode Ou Méthode(s) pour un Accord !!!

### Quel constat ?

### **La Direction dans son CAP INFO DU 03/07/2020 joue les pompiers pyromanes !**

En précisant « *que le refus de signature d'un accord de méthode met l'entreprise et ses salariés en danger et que ce serait la position d'une organisation syndicale radicale qui aurait fait échouer le processus* ».

Que de ce fait et sans accord négocié, elle mettrait en place :

- Un Plan de Sauvegarde de l'Emploi
- La filialisation de l'établissement SERVAIR REUNION
- Dénonciations d'usages, d'accords ( Temps de Travail, Classifications, rémunérations, etc.)

*La Direction générale dans sa communication dirigée très probablement par le « consultant de l'ombre » oublie volontairement de dire qu'une seule organisation syndicale ne peut bloquer à elle seule l'application de cet accord de méthode compte tenu de la répartition des pourcentages de représentativité de chacune d'elles (accord à 50% de représentativité). C'est donc au moins DEUX organisations syndicales représentatives qui refusent de signer ! Nos dirigeants sombrent dans la désinformation.*

**Nous reprenons votre adage :**  
**« on ne négocie pas sous la Pression,**  
**NI PAR LE CHANTAGE !! »**

**Le mauvais Consulting / conseillers d' hier travaillant pour Servair aujourd'hui ne sont pas les payeurs !!!!!**

**Quel constat ?**

Pour les organisations syndicales responsables, s'il est indéniable que la baisse d'activité est une réalité et que cette situation a de graves conséquences économiques pour l'entreprise mais surtout **pour les salariés.**

Il serait pour autant trop facile d'utiliser cette crise que nous traversons pour abattre l'ensemble des accords d'entreprise !!!!!

Il ne faut pas non plus oublier les stratégies industrielles en cassant tout le social **il y en a eu autant de tentatives qu'il y a eu de PDG successifs !!!** Il faut arrêter ces consultants externes qui ont conduits au « mal être » et non à la motivation des salariés de SERVAIR.

**Ces millions d'euros qui sont parti en fumée, ce sont aujourd'hui les salariés qui en payent la facture !!!**

**Alors cette fois, dans les conditions actuelles,**  
**QUELS SERONT LES « PARTENAIRES » de CETTE**  
**Direction pour cautionner et valider la casse**  
**sociale ????**

## **Dialogue Social :**

**Mettez-le en place ou n'en parlez pas, vous le refusez sur des bases saines !**

**ou alors invitez-nous dans les Comex (Comités Exécutifs) le lundi matin et nous trouverons les économies de structures et d'échelles !!!! (à commencer par le coût du fameux « consultant de l'ombre » en matière de ressources humaines et de politique sociale)**

**Il n'y a pas qu'une façon de faire des économies :  
De tout temps comme ce jour on veut faire trinquer les salaires par des suppressions d'emplois, 1800 (puis 3000 dans les couloirs !).**

**Il ne faut oublier que la plus grande valeur ajoutée de l'entreprise ce sont les salariés de SERVAIR qui la constitue.**

**Les salaires SERVAIR ne doivent pas être la variable d'ajustement économique et jetables à souhait.**

**La ré-internalisation d'activité sous traitée peut être un des moyens de redonner de l'activité à condition de le faire et pas simplement de le dire !!! Utiliser l'argument de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) est une véritable grossièreté morale lorsqu'il suffit à tout un chacun de constater les évolutions hors normes de certains élus ou adhérents, de certaines organisations syndicales justement hors des parcours professionnels eux-mêmes pourtant définis par voie d'accord. Tout cela au détriment des salariés. Double peine.**

**La Direction, dans ses CAP INFO de manière littérale, nous parle de **LOYAUTE, DE TRANSPARENCE ET D'UNE CORESPONSABILITE SOCIALE**. Un moment de bonheur c'est les « **BISOUNOURS** » chez Servair, on croit rêver !!! Sa dernière communication démontre à elle seule sa déloyauté, son manque de transparence et son manque total de neutralité . Et il faudrait lui accorder toute confiance ?**

Attention « **Je dénonce tout si vous ne signez pas l'accord de méthode+rcc+pse et de plus un retour à une meilleure santé financière !!!!** ».

**Mais encore :** « Par mesure d'économie, le thème des facilités de transports (NOVA, ex GP) devra également être évoqué ». Afin d'achever le travail entamer par notre équipe dirigeante et sceller la fin définitive des Facilités de Transport (art. 3 p. 6).

**Quel odieux chantage !!!!**



**Le dispositif du chômage partiel de l'état a pour objet de prévenir des licenciements et il ne peut être octroyé à des salariés faisant l'objet d'un licenciement économique.**

## **Accord de méthode**

Il a plus qu'une valeur juridique il permet à l'employeur :

- De **déroger** à certaines dispositions du code du travail relatives à la procédure **d'information et de consultation** des représentants du personnel applicables au titre des livres III et IV du code du travail,
- D'organiser la mise en œuvre d'actions de **mobilité** professionnelle et géographique au sein de l'entreprise et du groupe,

Roissy, le 4 juillet 2020

- De déterminer les conditions dans lesquelles l'établissement du plan de sauvegarde de l'emploi fait l'objet d'un accord, et anticiper le contenu de celui-ci.



**= DANGER !!**

Afin d'appâter le chaland, La Direction précise en ces termes « De plus, un volume d'heures de délégation sera spécifiquement dédié à la négociation de l'APC par organisation syndicale signataire » (art. 7 p.9). Pathétique !

Signer un accord quand il y a **du Dialogue social est une chose** (à condition que les accords soient respectés, ce qui n'est historiquement pas le cas chez Servair).

**Signer ou refuser de signer un accord pour quelques contreparties individuelles au dépend du collectif en est une autre !**



**VOTEZ CFDT !**

Retrouvez nous sur [www.cfdtservair.fr](http://www.cfdtservair.fr)